

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026**

Délibération n°2026.10.326

Opération de revitalisation du territoire (ORT) multisites - avenant n°9 à la convention-cadre – prorogation de l'opération de revitalisation du territoire multisites

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026

Secrétaire de Séance: Magali SAINT HILAIRE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **65**

Nombre de pouvoirs: **8**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Brigitte BANIZETTE, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sarah AMRANI à Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Guillaume CHUPIN à Gérard DESAPHY, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Rémi HUMBERT à Damien RONDEAU, Samantha LANDREAU à Pascal MONIER, Michaël LAVILLE à Xavier BONNEFONT, Charlène MESNARD-CALMELS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Luc BEURCQ, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 16/10/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.326**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

**OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) MULTISITES - AVENANT
N°9 À LA CONVENTION-CADRE – PROROGATION DE L'OPÉRATION DE
REVITALISATION DU TERRITOIRE MULTISITES**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : VITALITÉ DU TTRE PAR LE COMMERCE

Enjeux : [30403 -3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILIBRÉ DES CENTRALITÉS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 1 : Accès à un logement, aux services :

ODD 3 : Offre de soins, Santé-environnement (air, eau, bruit), salubrité), Accès à la culture, Soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes, Amélioration des conditions de vie

ODD 11 : Accès au logement décent et adapté, Intermodalité, Eco-mobilité, Promotion des modes doux, Urbanisation, construction et rénovations durables, Valorisation du patrimoine et des paysages, Accès aux espaces vert et à des lieux publics sûrs, Reconquête des centralités, maîtrise de l'urbanisation commerciale, Réinvestissement des friches

ODD 13 : Initiatives locales d'adaptation

ODD 15 : Sensibilisation, éducation et prévention

ODD 16 : Evaluation des politiques publiques (indicateurs de développement durables, observatoires)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), instaurée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes s'appuie sur deux principes :

- développer une approche intercommunale,
- disposer d'un projet d'intervention formalisé sur les communes concernées intégrant des actions relevant de différentes dimensions : habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales...

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la signature d'un avenant n°2 à la convention-cadre Action cœur de ville - ORT d'Angoulême transformant la convention d'ORT d'Angoulême en ORT multisites mettant en avant les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Cette convention-cadre ORT multisites permet de renforcer la stratégie globale de revitalisation du territoire, en favorisant notamment la complémentarité entre la ville-centre et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 16/10/2026

les autres communes engagées dans l'ORT multisites, dans une logique de réseau de centralités et de développement territorial équilibré.

Compte tenu des résultats positifs de l'ORT multisites sur les premières communes, elle a été, par délibération en date du 19 septembre 2024, étendue à 5 nouvelles communes : Champniers, Dignac, L'Isle d'Espagnac, Mouthiers-sur-Boëme et Roullet-Saint-Estèphe avec pour objectif de consolider l'armature territoriale de GrandAngoulême autour de la ville -centre.

La convention ORT multisites arrive à échéance à la fin de l'année 2026.

Or, le bilan des actions engagées dans le cadre de l'ORT multisites fait apparaître la nécessité de poursuivre la démarche afin de consolider les actions engagées, de mener à leur terme les opérations en cours et de mettre en œuvre les nouvelles actions répondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Cette prorogation permettra également de maintenir le cadre juridique de l'ORT et d'assurer la continuité des dispositifs mis en œuvre ainsi que les avantages rattachés à ce dispositif.

Le comité de pilotage de l'ORT multisites, réuni le 8 juillet 2026, a validé le principe de prorogation de la convention d'ORT multisites pour une durée de six ans dans l'objectif d'assurer la continuité de la stratégie de revitalisation engagée sur le territoire.

Aussi, considérant :

- la délibération n°211 du 26 juin 2018 approuvant la convention cadre Action Cœur de Ville d'Angoulême ;
- la délibération n°443 du 19 décembre 2019 approuvant l'avenant n°1 transformant la convention-cadre « Action cœur de ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- la délibération n°399 du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n°2 à la convention-cadre transformant la convention d'ORT d'Angoulême en ORT Multisites mettant en avant les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne ;
- la délibération n°43 du 11 mars 2021 approuvant l'avenant n°3 à la convention-cadre modifiant le périmètre ORT de la commune de Ruelle sur Touvre ;
- la délibération n°164 du 8 juillet 2021 approuvant l'avenant n°4 à la convention-cadre modifiant le périmètre ORT de la commune de La Couronne ;
- la délibération n°20 du 24 janvier 2022 approuvant l'avenant n°5 à la convention-cadre modifiant le périmètre ORT de la commune de Gond-Pontouvre ;
- la délibération n°268 du 13 décembre 2023 approuvant un avenant n°2 à la convention cadre valant avenant n°6 à la convention ORT validant la démarche ACV2 (Action Cœur de Ville – phase 2, 2023-2026) ;
- la délibération n°140 du 11 mars 2019 septembre 2024 approuvant l'avenant n°7 à la convention-cadre valant extension de l'ORT Multisites aux communes de Champniers, Dignac, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers-sur-Boëme, Roullet-Saint-Estèphe ;
- la délibération n°041 du 5 février 2026 approuvant l'avenant n°8 à la convention-cadre modifiant le projet de centralité du Maine Gagnaud de la commune de Ruelle sur Touvre ;
- la délibération n°041 du 5 février 2026 approuvant l'avenant n°8 à la convention-cadre modifiant le projet de centralité du Maine Gagnaud de la commune de Ruelle sur Touvre ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 16/10/2026

- la délibération n°263 du 30 juin 2026 approuvant l'avenant n°8bis à la convention-cadre modifiant le projet de centralité du Maine Gagnaud de la commune de Ruelle sur Touvre ;

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°9 à la convention-cadre ORT Multisites, ayant pour objet la prorogation de l'ORT Multisites pour une durée de 6 ans.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant et tout document y afférent.

Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 16/10/2026

Convention ORT

PROJET

Avenant n° 9 à la convention-cadre Prorogation de l'ORT multisites de GrandAngoulême



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 16/10/2026

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE D'ANGOULEME - PROROGATION DE L'ORT MULTISITES DE GRANDANGOULEME

ENTRE

- La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême représentée par son président M. Xavier BONNEFONT, habilité par délibération du 30 juin 2026
- La Commune de Champniers, représentée par son maire M. Michaël LAVILLE, habilité par délibération du 23 mars 2026
- La Commune de Dignac, représentée par son maire M. Hugo ROUGIER, habilité par délibération du 30 mars 2026
- La Commune de L'Isle d'Espagnac, représentée par son maire M. Michel ISSARD, habilité par délibération du 30 mars 2026
- La Commune de Mouthiers-sur-Boëme, représentée par son maire M. Rémi HUMBERT, habilité par délibération du 9 avril 2026
- La Commune de Rouillet-Saint-Estèphe, représentée par son maire M. Emmanuel PICHON, habilité par délibération du 26 mars 2026
- La Commune de Gond-Pontouvre, représentée par son maire Mme Maryline VINET, habilitée par délibération du 28 mars 2026
- La Commune de La Couronne, représentée par son maire M. Jean-François DAURE, habilité par délibération du 21 mars 2026
- La Commune de Ruelle sur Touvre, représentée par son maire Mme Murielle DEZIER, habilitée par délibération du 21 mars 2026
-

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

- L'Etat représenté par M. Jérôme HARNOIS, Préfet du département de Charente, délégué territorial de l'ANCT
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par M. Jérôme COLOMBET, Directeur territorial, Direction régionale de Nouvelle – Aquitaine, dûment habilités à l'effet des présentes,
- Action Logement Groupe représentée par M. Sébastien THONNARD président du Comité Régional Action Logement Nouvelle Aquitaine, dûment habilités à l'effet des présentes,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par M. Jérôme HARNOIS, délégué local,
- L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, représenté par M. Sylvain BRILLET son directeur général, dûment habilité à l'effet des présentes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_326-DE

GrandAngoulême
Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 16/10/2026

ORT multisites – Avenant n°9

Page 2

ci-après, les « Partenaires financeurs » ;
d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son Président, M. Daniel BRAUD, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

AVANT PROPOS

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la signature d'un avenant n°2 à la convention-cadre « Action cœur de ville » ORT d'Angoulême transformant la convention d'ORT d'Angoulême en ORT multisites mettant en avant les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle sur Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Compte tenu des résultats positifs de l'ORT multisites sur les premières communes, la convention a été, par délibération en date du 19 septembre 2024, étendue à 5 nouvelles communes : Champniers, Dignac, L'Isle d'Espagnac, Mouthiers-sur-Boëme et Rouillet-Saint-Estèphe avec pour objectif de consolider l'armature territoriale de GrandAngoulême autour de la ville -centre.

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de poursuivre les objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire, de permettre l'avancement des actions engagées et d'assurer la continuité des opérations prévues.

Le comité de pilotage de l'ORT multisites, réuni le 8 juillet 2026, a validé le principe de prorogation de la convention d'ORT multisites pour une durée de 6 ans dans l'objectif d'assurer la continuité de la stratégie de revitalisation engagée sur le territoire.

2. PROROGATION DE LA CONVENTION

La convention ORT multisites est prorogée pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 17 décembre 2032.

SIGNATURES

Avenant n°9 à la convention cadre Action Cœur de Ville - ORT, signé le

Etat	GrandAngoulême	Ville de Champniers	Ville de Dignac
Jérôme HARNOIS Préfet de Charente	Xavier BONNEFONT Président	Michaël LAVILLE Maire	Hugo ROUGIER Maire

Ville de L'Isle d'Espagnac	Ville de Mouthiers-sur-Boëme	Ville de Roulet-Saint-Estèphe	Ville de Gond-Pontouvre
Michel ISSARD Maire	Rémi HUMBERT Maire	Emmanuel PICHON Maire	Maryline VINET Maire

Ville de La Couronne	Ville de Ruelle sur Touvre	EPF Nouvelle Aquitaine	Groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Jean-François DAURE Maire	Murielle DEZIER Maire	Sylvain BRILLET Directeur Général	Pierre COLOMBET Directeur territorial

ANAH	Action Logement	CCI
Jérôme HARNOIS Délégué local	Sébastien THONNARD Directeur Régional	Daniel BRAUD Président